

# L'UGIF, collaboration ou résistance ?

Michel Laffitte

DANS **REVUE D'HISTOIRE DE LA SHOAH 2006/2 N° 185**, PAGES 45 À 64  
ÉDITIONS **MÉMORIAL DE LA SHOAH**

ISSN 2111-885X

ISBN 9782952440929

DOI 10.3917/rhsho.185.0045

Date de mise en ligne : 28/02/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-shoah-2006-2-page-45?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Mémorial de la Shoah.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# L'UGIF, COLLABORATION OU RÉSISTANCE ?<sup>1</sup>

par Michel Laffitte<sup>2</sup>

L'Union générale des Israélites de France, ou UGIF, est fondée, sur injonction des Allemands, par une loi du gouvernement de Vichy du 29 novembre 1941. Union obligatoire, elle vise à rendre repérables les Juifs de France dont l'appartenance religieuse n'est plus mentionnée dans les recensements depuis 1872. La loi de 1941, comme l'ensemble des mesures législatives prises par Vichy à l'encontre des Juifs depuis le premier statut antisémite d'octobre 1940, marque une rupture avec les traditions républicaines et laïques. Il n'existe pas d'origine républicaine à l'antisémitisme de Vichy. La loi qui crée l'UGIF vise à fondre les Juifs en une seule communauté et à mettre fin au processus d'assimilation à la nation française. En contrepartie, les Allemands et Vichy garantissent l'existence d'un certain nombre de structures d'assistance, à une époque où les exclusions professionnelles et les mesures de spoliation créent des foules d'assistés. Des hommes et des femmes, souvent responsables d'œuvres juives actives dans les années 1930, ont accepté de prendre la tête de l'UGIF.

Dans un premier temps, nous exposerons la portée polémique d'un tel sujet qui suscite, en 2006 encore, bien des préventions de la part des derniers témoins ou de leurs descendants, notamment échaudés par une série d'écrits à la teneur accusatoire<sup>3</sup>. Nous rappellerons ensuite les grandes étapes historiographiques et les débats scientifiques portant sur le comportement des élites juives pendant l'Occupation. Un troisième point nous amènera à replacer cette histoire dans une continuité, notamment l'effervescence qui agite le judaïsme français depuis les années 1920 et 1930, une approche qui relativise la représentation de diri-

---

1. Cet article est le texte d'une communication prononcée au colloque franco-polonais *Les Juifs et la Pologne (1939-2004). Aspects multiformes du passé*, qui s'est tenu du 13 au 15 janvier 2005 à la Bibliothèque nationale de France.

2. Michel Laffitte est agrégé et docteur de l'EHESS. Il a notamment publié *Un engrenage fatal. L'UGIF face aux réalités de la Shoah*, Paris, Liana Levi, 2003, (Prix Henri Hertz), préface de Pierre Vidal-Naquet, et *Juif dans la France allemande*, Paris, Tallandier, 2006, préface d'Annette Wieviorka. Il est également co-auteur d'une *Histoire de la Résistance en Ile-de-France* (DVD, éditions AERI, 2003).

3. L'ouvrage de Maurice Rajsfus, *Des Juifs dans la Collaboration*, EDI, 1980, a durablement marqué les esprits.

geants de l'UGIF comme créatures de Vichy ou de l'occupant. Enfin, à rebours d'une approche institutionnelle qui laisserait apparaître l'UGIF comme un ensemble monolithique à l'unanimité supposée, nous tenterons de rendre compte du mouvement qui a affecté une organisation plurielle, dans le temps comme dans l'espace.

La tâche du chercheur est de tenter d'extraire son sujet des injonctions idéologiques qui constituent l'armature de certains enjeux de mémoire et d'apporter des réponses historiques qui, par définition, demeurent ouvertes au débat. En premier lieu, il s'agit ici de sortir d'une problématique qui ne retient que les deux pôles extrêmes d'une imagerie dramatique : celle des résistants aux postures nécessairement héroïques et celle des traîtres présumés à leurs communautés. Dès février 1942, la presse communiste juive clandestine, à travers le numéro du journal *Unser Wort*, stigmatise les Juifs « collaborateurs » de l'UGIF, membres d'une « *Kehilla* » nazie, un mot d'origine hébraïque désignant la communauté. Ils sont tour à tour désignés comme « nazis » ou « *broine Yiddelekh* », c'est-à-dire « petits Juifs bruns », par référence à l'uniforme des Sections d'assaut hitlériennes, et accusés d'aider aux déportations. Cette problématique a été imposée dans le feu du combat, mais elle s'est poursuivie dans les décennies qui ont suivi la Libération, alimentée par un discours idéologique dont je voudrais exposer deux exemples pris aux extrêmes de l'éventail politique.

Le premier est celui de Marcel Stora. Ancien traducteur chez Gallimard devenu membre du conseil d'administration de l'UGIF de la zone nord, il est présenté jusque dans les années 1980, dans un certain nombre d'ouvrages de référence, et même dans un numéro de 1995 de la *Revue d'histoire de la Shoah*, comme « le secrétaire personnel de Laval jusqu'en 1940 », avant que ce dernier devienne chef du gouvernement de Vichy. L'information a été lancée en novembre 1944 dans le premier numéro du journal *Droit et Liberté*, organe de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, dans un article signé par Henri Cohen, intitulé « Considérations sur le rôle de l'UGIF ». On peut notamment y lire : « Nous vîmes comme administrateur de l'UGIF en zone occupée un certain Stora qui fut jusqu'à l'accession de Laval au pouvoir après la défaite, le secrétaire, c'est-à-dire l'homme à tout faire de ce dernier. Il fut sans doute nommé à ce poste en récompense des "services" qu'il avait rendus à celui qui "souhaitait la victoire de l'Allemagne". Il est évident qu'avec des gens de cette sorte, les hommes de Vichy et de Berlin pouvaient se livrer à leur triste

besogne. » Ainsi, depuis un demi-siècle, Marcel Stora, dirigeant de l'UGIF, est confondu avec Roger Stora qui fut effectivement l'attaché parlementaire de Pierre Laval.

Le terme de « collaborateur » qui suggère un partenariat plus ou moins égal entre l'UGIF et le commissariat général aux Questions juives, entre les victimes et les bourreaux, laisse songeur. Cette accusation a donné lieu à des débats dans des enceintes judiciaires. Ce fut le cas en décembre 1947 lors du procès de Xavier Vallat, ministre de tutelle de l'UGIF en sa qualité de premier commissaire général aux Questions juives du gouvernement de Vichy, jusqu'au procès de Maurice Papon. Le thème des « Juifs collaborateurs » a été un argument de la défense de l'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux entre 1942 et 1944 : dès mars 1996, dans un entretien au quotidien *Libération*, puis au cours de son procès, le plus long de l'histoire judiciaire de l'après-guerre, devant la cour d'assises de la Gironde, entre le 8 octobre 1997 et le 2 avril 1998. Il s'agit, pour l'accusé, de se défausser sur les victimes et, en même temps, d'attaquer des symboles. Yves Jouffa, avocat, président d'honneur de l'Amicale du camp de Drancy et de la Ligue des droits de l'Homme, est ainsi accusé d'avoir été « gardien de camp à Drancy ». Le 4 novembre 1997, Maurice Papon se fait l'écho d'un texte diffusé sur un site internet « Radio Islam », fondé en 1987 à Stockholm. Dans ce document intitulé « Maurice Papon et Yves Jouffa : deux poids, deux mesures », le publiciste négationniste Robert Faurisson écrit également : « Relâché par les autorités françaises, il [Yves Jouffa] n'a pas été déporté, ayant rejoint l'UGIF où son père était trésorier [...] » En réalité, victime à 21 ans, avec son père, de la rafle parisienne du 20 août 1941, Yves Jouffa n'a pas été libéré grâce lui. Il a été libéré en même temps que son père, le 14 septembre 1942, grâce à la carte de légitimation, c'est-à-dire de protection temporaire que possédait sa mère, devenue lingère dans l'internat de l'UGIF de la rue Vauquelin à Paris. Les parents d'Yves Jouffa sont représentatifs de ces Juifs immigrés qui ont perdu leur emploi et qui trouvent dans la nouvelle organisation juive d'assistance un refuge précaire. Le père, Jankiel Jouffa, tailleur, fils de tailleur né à Jitomir, à l'ouest de Kiev, est naturalisé français depuis 1927. Il remplace son épouse à l'UGIF en juin 1943, engagé comme agent-payeur au service d'assistance sociale que dirige Juliette Stern, avec la charge de placer les enfants isolés âgés de plus de 15 ans et d'enquêter ensuite sur les conditions de placements auprès des familles. Son salaire mensuel très modeste de 1 600 francs<sup>4</sup> est inférieur au salaire moyen d'une assistante sociale de première classe

---

4. CDJC YIVO 37-615.

travaillant à l'UGIF à la même époque. On est donc loin de l'image fantasmagorique du « trésorier de l'UGIF », révélateur des présupposés antisémites du discours négationniste. On est également loin de l'image d'un gardien de camp, dans la mesure où l'UGIF n'a jamais préparé des listes de déportés et a encore moins « trié » les hommes et les femmes avant leur déportation comme a pu l'affirmer Maurice Papon à propos du camp de Mérignac près de Bordeaux.

Il est difficile d'appliquer aux dirigeants juifs le qualificatif de collaborateurs, notion qui implique un choix que les Juifs, promis à l'extermination, n'avaient pas. L'historien ne peut que tenter de cerner le degré de participation présumée des dirigeants de l'UGIF dans une machinerie infernale conçue par les nazis et devant impliquer progressivement leurs victimes dans le processus d'internement puis de déportation des Juifs de France.

Il faut auparavant replacer ces interrogations dans les grandes étapes des débats historiographiques de l'après-guerre à nos jours. Jusqu'en 1941, le souci de maintenir des structures légales d'entraide est partagé par l'ensemble des organisations juives, françaises ou immigrées, communistes ou non, au moins jusqu'à leur fusion obligatoire au sein de l'Union générale des Israélites de France. Le comportement des dirigeants des institutions juives, désignés par le gouvernement de Vichy, rétrospectivement accusés de conservatisme, d'attentisme, voire d'aveuglement face aux premières mesures antisémites, a fait l'objet de débats polémiques. Il invite à tenter de mieux cerner la logique européenne d'une politique allemande qui, dès janvier 1941 en région parisienne, mais aussi au même moment à Amsterdam ou à Bruxelles, pousse à une fusion des organisations juives de bienfaisance, plusieurs mois avant le déclenchement du programme d'extermination.

Les recherches portant sur la destruction des Juifs de France et sur l'adaptation des survivants ont été dominées, tout au long des premières décennies qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, par des chercheurs eux-mêmes rescapés de la Shoah. Les collectes de sources et les premiers travaux historiques sont, à l'image des enjeux mémoriels, essentiellement enclos dans le monde des victimes. Les premiers travaux d'importance ont été nourris par les archives constituées au sein du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Ces premières recherches traduisent la tension entre les règles du questionnement scientifique et les exigences de la justice, entre l'ouverture de problématiques scientifiques et la nécessité de sentences réparatrices.

Léon Poliakov et Joseph Billig<sup>5</sup> appartiennent à cette première génération de chercheurs qui s'est constituée au sein même du CDJC, à laquelle il faut adjoindre l'historien juif d'origine polonaise Zosa Szajkowski. Soldat dans l'armée américaine à la Libération de la France, Zosa Szajkowski a été à l'origine du transfert des archives de l'UGIF au centre Yivo de New York. Il a entrepris, entre 1947 et 1949, une série d'études pionnières au sujet du comportement et du rôle des dirigeants juifs en France pendant l'Occupation. Au cours de la décennie suivante, Joseph Billig, à travers son étude du commissariat général aux Questions juives (CGQJ)<sup>6</sup>, éclaire d'un jour nouveau la genèse de l'UGIF. Aucune étude de fond n'avait été tentée depuis Joseph Billig au sujet du CGQJ, jusqu'aux travaux de Laurent Joly et sa thèse soutenue en septembre 2004. Prolongeant le travail de Zosa Szajkowski, il a mis en valeur la complexité de l'appareil juif ainsi constitué et la pluralité essentielle de son organisation, le maintien de l'autonomie de ses structures au sud de la ligne de démarcation favorisant le travail clandestin. Puis Joseph Billig questionne les relations nécessairement ambiguës et contradictoires des dirigeants juifs avec les hommes de Vichy et avec les Allemands. Il interroge les rares interstices de liberté que permettaient la concurrence et le chevauchement des compétences au cœur des administrations de l'État français, commissariat général aux Questions juives, ministère des Finances, préfecture de police, un fonctionnement qui n'est pas sans rappeler la polycratie du III<sup>e</sup> Reich. Enfin, il pressent la formidable tension contradictoire gouvernant les rapports entre l'UGIF et les nazis, entre le contrôle et la destruction<sup>7</sup>. À ces premières approches prudentes et raisonnées succède, à partir des années 1980, une série de travaux portant moins sur les personnalités des dirigeants juifs que sur une appartenance institutionnelle ou sociale jugée déterminante.

---

5. Né en 1901 au sein d'une famille de la bourgeoisie juive de Saint-Pétersbourg qui a fui la révolution bolchevique, Joseph Billig a passé à peu près le deuxième quart de sa vie en Allemagne. Docteur en philosophie de l'université de Berlin en 1929, réfugié en France après l'avènement de Hitler, il y retourne en 1940 comme prisonnier de guerre, après avoir été blessé sur la Somme lors de l'engagement de son unité, le 22<sup>e</sup> régiment de marche des Volontaires étrangers. À son retour en France en 1945, après avoir échappé au bombardement de Dresde, il apprend la mort en déportation de sa mère, Bertha Billig, arrêtée dès mars 1943, à la suite du licenciement des salariés étrangers de l'UGIF dont elle faisait partie à Paris.

6. Joseph Billig, *Le Commissariat général aux Questions juives (1941-1944)*, 3 volumes, Éditions du Centre, Paris, 1955, 1957 et 1960.

7. Joseph Billig, *ibid.*, volume 1, page 290 : « L'accord [la réforme des structures de l'UGIF à partir de la première assemblée plénière de son conseil d'administration à Paris en octobre 1943] intervint au moment où les cadres et le personnel de l'UGIF étaient en train de fondre sous les coups incessants des arrestations et des rafles. Ce n'était plus la vaste organisation dont la façade officielle pouvait camoufler, jusqu'à un certain degré, le sauvetage clandestin des persécutés. Les centres de sauvetage s'abritaient de plus en plus dans la clandestinité pure et simple. Pour laisser subsister ce qui restait de façade, on louvoyait de plus en plus [...]. L'UGIF devait fonctionner, et, en même temps, on la démolissait. »

En 1983, c'est l'historienne américaine Cynthia J. Haft<sup>8</sup> qui récusé l'intérêt d'une étude individuelle des dirigeants juifs nommés par Vichy. Sa réflexion se situe dans le sillage de l'approche institutionnelle privilégiée par Raul Hilberg. Cette étude cerne les contours d'un « *Judenrat* français » qui serait la reproduction du modèle expérimenté dès 1939 par les nazis dans les localités de Pologne, où ils nommaient à la tête des ghettos des responsables de la bonne exécution de leurs ordres. Cette perception d'une machinerie aussi impeccable qu'implacable, transposable dans tous les pays avec la même efficacité jamais démentie, fait à la fois l'économie des hommes qui la composent et de l'histoire elle-même<sup>9</sup>. La polémique autour d'un « *Judenrat* français » se prolonge en France à la même époque, Annette Wiewiorka<sup>10</sup> se plaçant dans le sillage des premières études prudentes et nuancées de Léon Poliakov et de Joseph Billig. Dans le même temps, l'approche strictement institutionnelle illustrée par Cynthia Haft est confortée par un nouveau modèle explicatif portant, cette fois, sur les réflexes supposés de classe des dirigeants juifs.

Étudiant les organisations juives parisiennes, entre 1940 et 1944<sup>11</sup>, l'historien Jacques Adler tire des travaux de Zosa Szajkowski des conclusions radicales. Adler ne perçoit pas dans l'UGIF la mécanique d'emblée coercitive du *Judenrat*. Il insiste sur l'alliance d'intérêts objectifs des « notables juifs français », à la fois ceux du Consistoire, l'organisme fondé depuis 1808 pour représenter les Juifs devant les pouvoirs publics, et ceux de l'UGIF. Il pointe les connexions multiples qui les lient aux dirigeants de Vichy. Pour cet ancien résistant devenu professeur à l'université de Melbourne, la myopie politique de ces « notables », trouvant sa source dans des préjugés de classe et de nationalité, a retardé l'éveil d'une résis-

8. Cynthia Haft, *The Bargain and the Bridle, the General Union of the Israelites of France, 1941-1944*, Chicago Dialog Press, 1983.

9. Du reste, au début de son ouvrage (page 14), parmi d'autres erreurs de détail, Cynthia Haft, a recopié une fiche biographique d'Albert Lévy, présentant comme le premier président de l'UGIF celui qui, à la tête du bureau de la première direction de l'UGIF de Lyon, n'est que son homonyme...

10. Peut-on réduire le conseil d'administration de l'UGIF à un *Judenrat*, conseil institué par les nazis dans chaque ghetto d'Europe de l'Est, que l'historienne Annette Wiewiorka définit comme une « structure de représentation et de gestion par laquelle transitait obligatoirement toute décision allemande concernant la population du ghetto » ? Dans sa conception même, l'UGIF n'est pas construite sur le modèle décentralisé du *Judenrat*, tel qu'il a été imposé dans chaque localité de Pologne par la directive de Heydrich du 21 septembre 1939. Son modèle est, au contraire, celui d'une représentation centralisée imposée en Allemagne puis à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest, à l'exception de la communauté juive d'Amsterdam. Prolongeant avec Adam Rayski un débat qu'elle avait entamé avec Annie Kriegel, Annette Wiewiorka remarque à propos de l'UGIF : « Jamais, à la différence des *Judenräte* des ghettos de Pologne, l'occupant ne l'utilisa pour préparer les déportations. Pour une raison bien simple : en France, Vichy collaborait. La police française qui avait recensé les Juifs était chargée de les arrêter. On n'avait donc pas besoin de conseils juifs, comme en Pologne par exemple. Qu'eût fait l'UGIF si on lui avait demandé d'effectuer le même type de travail que les *Judenräte* ? Nul ne le sait avec certitude. » Annette Wiewiorka, *Ils étaient juifs, résistants, communistes*, Paris, Denoël, 1986, pp. 146-147.

11. Jacques Adler, *Face à la persécution. Les organisations juives à Paris de 1940 à 1944*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

tance juive unifiée et a abandonné à leur sort les Juifs étrangers de zone nord. En dépit de ses bonnes intentions, « la bourgeoisie européenne » qui se trouvait à la tête des Conseils juifs aurait manqué de cet esprit de combat qui ne pouvait jaillir que des « forces populaires »<sup>12</sup>. Dans ce qu'il désigne du terme générique de « judaïsme officiel », Jacques Adler englobe donc à la fois les dirigeants du Consistoire, comme le conseiller d'État Jacques Helbronner<sup>13</sup>, et ceux de l'UGIF. Tous partageraient un trésor de valeurs et d'habitudes issu d'une origine ou, tout au moins, d'une culture et de préjugés communs, une hypothèse qui néglige les conflits surgis entre ces dirigeants à l'occasion de la fondation de l'UGIF. Les recherches d'Adler se fondent sur l'idée d'une « faillite des élites juives traditionnelles » qui autoriserait des analogies avec d'autres pays de l'Europe occupée<sup>14</sup> en s'élargissant aux travaux de l'historien Isaiah Trunk, auteur d'une somme incontournable sur les conseils juifs fondés par les nazis en Europe centrale<sup>15</sup>. La « politique de classe » des dirigeants des « conseils juifs », qui ne procédait que de la pratique traditionnelle de la « philanthropie », aurait été incapable de mettre sur pied la « solidarité » nécessaire à une politique de Résistance. Selon Jacques Adler, « ces conseils n'étaient que des entrepreneurs de pompes funèbres, les derniers témoins de leur communauté [...] ; tous, en dépit des variations locales et politiques, ont adopté la même politique. Tous ont refusé toute autre option que la négociation. [...] L'on ne trouve pas les conseils dans la Résistance. Tous les notables se sont tous montrés incapables de monter une véritable défense<sup>16</sup>. » Cependant, par sa nature même d'institution officielle créée par Vichy et agréée par les Allemands, l'UGIF pouvait-elle manifester une quelconque résistance ouverte et donc aisément repérable dans les archives<sup>17</sup> ? Quels sont les contours de cette définition de la Résistance dont quelques voies s'offraient aux dirigeants juifs ? Par opposition au terme *Widerstand*, qui désigne la Résistance organisée et davantage repérable dans les archives, le concept de *Resistenz*, issu des travaux de l'historien allemand Martin Broszat, pourrait s'appliquer aux comportements d'une première génération de dirigeants juifs. Il

---

12. Lettre de Jacques Adler à l'auteur, Melbourne, 6 octobre 1998.

13. Jacques Adler, *Face à la persécution*, op. cit., p. 75. Pressenti le premier par Vallat pour présider l'UGIF, Jacques Helbronner aurait été, en tant que directeur de cabinet militaire du ministre de la Guerre Paul Painlevé, en 1917, à l'origine de la nomination de Pétain au commandement en chef.

14. Lettre de Jacques Adler à l'auteur, 6 octobre 1998.

15. Isaiah Trunk, *The Judenrat. The Jewish Councils in Eastern Europe under Nazi Occupation*, New York, MacMillan, 1972.

16. Lettre de Jacques Adler à l'auteur, Melbourne, 9 septembre 1998.

17. Jacques Adler incrimine notamment le comportement d'André Baur dans les jours qui précèdent la rafle du Vél' d'Hiv' et son refus supposé de prévenir ses coreligionnaires des arrestations imminentes. Sa seule intervention avérée auprès des responsables du Comité d'assistance aux Juifs étrangers de la rue Amelot, le 13 juillet 1942, ne signifie pourtant pas qu'elle fut exclusive ; nul n'a pu déterminer avec certitude les origines exactes et l'ampleur des rumeurs qui ont permis à des milliers de Juifs de se cacher et d'échapper aux arrestations.

désigne, à l'origine, la fabrication des anticorps par un organisme, soit, métaphoriquement, le refus latent du corps social de se plier à l'organisation totale de la société. Des travaux historiques ont délimité la part prise par les communautés juives dans les domaines de l'entraide, puis de la Résistance. Retraçant les stratégies politiques des organisations juives, légales ou clandestines, Jacques Adler oppose la bienfaisance de notables juifs français, réputés réactionnaires et religieux, à la solidarité jaillissant de masses récemment immigrées, présentées comme progressistes et athées : « Aucun dialogue ne put s'établir entre le judaïsme français et les immigrés. Certes, les Juifs français assistèrent matériellement ces derniers, mais, comme avant la guerre, il s'agissait de philanthropie, non de solidarité. Le judaïsme français se refusait à reconnaître que son sort était inévitablement lié à celui des étrangers. Si, finalement, le fossé fut comblé, [ce fut] surtout grâce aux efforts des organisations d'immigrés<sup>18</sup>. » Cette vision des élites juives françaises entraînant les organisations immigrées dans une collaboration avec l'occupant, au sein du comité de coordination des œuvres de bienfaisance juives imposé dès janvier 1941 en région parisienne, a été quelque peu corrigée, notamment par Pierre Vidal-Naquet<sup>19</sup>. L'exhumation de nouveaux documents a, en outre, permis d'affiner l'histoire des communautés juives en région parisienne, de mieux cerner des parcours d'individus et leurs liens préservés avec la société civile.

Le légalisme affiché par les « notables » de l'UGIF a-t-il été un recours illusoire paralysant la combativité de la communauté juive ? A-t-il permis, au contraire, un gain de temps salutaire sur la persécution ? La complexité du problème et des interrogations transparait dans le journal de Raymond-Raoul Lambert, directeur général de cette organisation en zone sud qui suggère la diversité des situations et des tempéraments. Serge Klarsfeld<sup>20</sup> a rappelé le rôle

18. Jacques Adler, *op. cit.*, p. 12.

19. Pierre Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, La Découverte, 1991.

20. Le fondateur de l'association « Les fils et filles des déportés juifs de France » a lui-même été confié pendant la guerre à l'OSE, l'Œuvre de secours aux enfants, devenue la 3<sup>e</sup> direction de l'UGIF, et abrité au château du Masgelier dans le département de la Creuse, en compagnie de sa sœur Georgette, avant de rejoindre à Nice leur père évadé d'un stalag. Arno Klarsfeld, Juif roumain arrêté à Nice le 30 septembre 1943, a partagé, au camp de Drancy, jusqu'à sa déportation le 28 octobre, la même chambre que Raymond-Raoul Lambert. Lors de sa collecte de témoignages, en vue de la réouverture du dossier d'instruction de Klaus Barbie, chef de la Gestapo de Lyon, Serge Klarsfeld a retrouvé et interrogé, en 1971, Kurt Schendel, puis Raymond Geissmann. Le premier a occupé le poste de chef du service 14 de l'UGIF, en relation constante avec la SS. Le second a été le dernier directeur général de l'UGIF en zone sud. Serge Klarsfeld, annonçant en 1988 préparer un livre qu'il intitulerait *L'UGIF et la Solution finale*, déclare : « Je ne dis pas que l'UGIF est en soi une organisation de Résistance, puisqu'elle n'a pas été créée pour cela [...]. L'UGIF a été surtout un facteur de survie et ses principaux dirigeants historiques comme Baur, Lambert, Stora, Musnik, etc., sont morts en résistants. » Dans son ouvrage *Vichy-Auschwitz*, publié en 1983 en deux volumes rassemblant à l'état brut un grand nombre de documents, Serge Klarsfeld a exposé son point de vue, notamment au sujet des derniers mois d'existence de l'UGIF, au cœur des chevauchements de compétences de l'appareil SS.18. Jacques Adler, *op. cit.*, p. 12.

primordial des secours distribués par l'UGIF qui ont permis la survie d'une partie des communautés juives. L'aubaine d'une façade légale a couvert le sauvetage de milliers d'enfants juifs, sans empêcher que des bureaux et des foyers de l'UGIF demeurent des souricières. Quant à Vicki Caron<sup>21</sup>, elle note que l'UGIF fut, par bien des aspects, un instrument de résistance par l'inertie qui bénéficia, surtout à partir de l'été 1942, de refuges au sein de la société non juive et des évolutions de la politique du gouvernement de Vichy. Il serait donc plus pertinent d'étudier l'UGIF comme une institution spécifique, jamais monolithique, en constante interaction avec l'histoire du pays. Une telle approche doit prendre en compte le caractère doublement insaisissable d'une communauté : d'une part en raison de ses profondes divisions liées aux succès partiels de l'assimilation, d'autre part à cause de la nouvelle géographie du judaïsme héritée de la défaite, ainsi que le souligne l'historien Simon Schwarzfuchs : « Le sud, désert juif avant 1940, s'était brusquement couvert d'une poussière de communautés et de groupements juifs », par contraste avec un « appauvrissement des Juifs de la zone nord, les nantis ayant rencontré singulièrement moins de difficultés que les autres pour s'en aller<sup>22</sup>. »

C'est cette approche dynamique qu'a privilégiée l'historien Richard Cohen, mettant en lumière le rôle central de Raymond-Raoul Lambert au sein de l'UGIF de zone sud, d'abord dans un article paru en 1981<sup>23</sup>, puis dans la préface à ses carnets, édités en 1985, enfin dans un ouvrage paru deux ans plus tard<sup>24</sup>. L'hétérogénéité des structures entre la zone nord et la zone sud, la diversité des tempéraments individuels, des principes et des opportunités sont mises en lumière, dégagant des lignes de force, des points de césure et de réconciliation entre les dirigeants de l'UGIF et ceux du Consistoire. Richard Cohen pose notamment le problème d'un relatif déclassement des « notables » de l'UGIF par rapport aux dirigeants traditionnels de la communauté juive, tels les Rothschild réfugiés aux États-Unis. Ce que reproche cependant Vicki Caron à

---

21. Vicki Caron, *The UGIF: the failure of the Nazis to establish a Judenrat on the Eastern European Model*, New York, Columbia University, 1977.

22. *Les Nouveaux Cahiers*, Hiver 1985-1986, numéro 83, « L'UGIF et l'Histoire », par Simon Schwarzfuchs.

23. *Jewish Social Studies*, XLIII, numéro 3-4, 1981 : « A Jewish Leader in Vichy France, 1940-1943: the Diary of Raymond-Raoul Lambert », par Richard Cohen.

24. Richard Cohen, *The Burden of Conscience, French Jews' Response to the Holocaust*, Indiana University Press, Bloomington and Indianapolis, 1987. Analysant l'histoire de l'UGIF-sud, il distingue trois périodes : une époque dominée par Raymond-Raoul Lambert qui tente de maintenir une voie moyenne entre le respect d'une structure légale et le développement des activités clandestines qu'il encourage à partir de février 1943 (et au-delà de son arrestation, dans ses lettres de Drancy) ; une période de flottement qui suit l'arrestation de Lambert ; une dernière période au cours de laquelle l'UGIF de zone sud perd son indépendance. D'autres séquences temporelles sont proposées, par exemple au sujet des rapports entre l'UGIF et le Consistoire, l'automne 1942 séparant la « période des polémiques » de celle d'une « coopération ».

Richard Cohen, c'est de n'avoir pas suffisamment pris la mesure de la profonde continuité qui relie l'UGIF aux œuvres juives d'avant-guerre.

L'épisode UGIF a sa place dans une histoire des communautés juives confrontées, en 1940, à l'effondrement du modèle français d'intégration. Loin d'être une parenthèse incongrue dans l'histoire des Juifs de France, l'UGIF doit être replacée dans les remises en cause de l'hégémonie du Consistoire qui, depuis 1808, représente les Juifs de France devant les pouvoirs publics. Elles se manifestent dès le début du siècle et s'accroissent dans l'effervescence des années 1930. Les institutions juives officielles sont brutalement confrontées au problème de l'accueil massif des réfugiés d'Europe centrale. L'UGIF signifie une révolution au sein des instances communautaires, marquant la fin de l'ère des « notables philanthropes » et l'avènement de celle des « techniciens » des œuvres, des travailleurs sociaux.

En dépit de la rupture idéologique instaurée par la loi de 1941, l'histoire des dirigeants de l'UGIF ne peut être comprise que si on la replace dans une continuité sociale, institutionnelle et intellectuelle. Ces hommes et ces femmes ne sont pas des créatures de Vichy et de l'occupant. Ils sont souvent, dans les années 1930, actifs au service des réfugiés juifs dont l'afflux a ébranlé les institutions traditionnelles du judaïsme français et en premier lieu le Consistoire central. Les problèmes posés par l'immigration de réfugiés fuyant la persécution antisémite ont nourri une véritable effervescence intellectuelle. L'historienne Catherine Nicault et, avant elle, Paula Hyman, ont analysé l'« infiltration » continue du sionisme dans les milieux juifs des années 1930. Catherine Nicault définit la judaïcité d'alors comme « une nébuleuse complexe formée d'une constellation de "milieux" aux frontières floues et aux imbrications fréquentes, permettant, dans une certaine mesure, aux rapports de se nouer et aux idées de circuler. Disparaissent d'ailleurs, autour de 1935, plusieurs figures tutélaires du vieux judaïsme français, tels Edmond de Rothschild [ou] Sylvain Lévi [...]. La relève, ajoute Catherine Nicault, n'est pas toujours aussi cuirassée de certitudes<sup>25</sup>. » Cette effervescence est déjà sensible dans les années 1920. Nombreux sont les hommes et les femmes, futurs dirigeants de l'UGIF, qui ont alors approché la nébuleuse sioniste. Raymond-Raoul Lambert, dirigeant de l'UGIF en zone sud et son collègue André Baur, vice-président en zone occupée, sont tous deux adhérents, à partir de 1926, de l'Union sioniste française. Raymond-Raoul Lambert est un homme

---

25. Catherine Nicault, *La France et le sionisme (1897-1948) : une rencontre manquée ?*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 174.

d'interrogations et de réformes qui ne renie jamais sa foi dans les vertus assimilatrices de la patrie des droits de l'Homme. Une quinzaine d'années avant de devenir le principal dirigeant de l'UGIF, il est secrétaire du président du parti radical Édouard Herriot et il est en même temps membre de l'Union universelle de la Jeunesse juive. Le but de cette Union est de promouvoir des échanges culturels entre Juifs du monde entier. L'enseignement de l'hébreu et de l'histoire d'Israël doit servir les progrès de l'implantation juive en Palestine. En 1927, Raymond-Raoul Lambert est même élu au conseil de la Fédération sioniste de France. Juliette Stern, sa future collègue au conseil d'administration de l'UGIF, est la secrétaire générale de l'Union des femmes juives de France pour la Palestine (UFJFPP) devenue la section française de l'Organisation féministe sioniste internationale, *Women International Zionist Organization* (WIZO). Quant au docteur Benjamin Weill-Hallé, il a succédé à Léon Zadoc-Kahn à la présidence du Comité central du *Keren Hayessod* de France, le Fonds de reconstruction de la Palestine fondé en 1920. Cet intérêt pour la cause sioniste n'entame pas pour autant la fidélité de ces hommes et de ces femmes à la patrie des droits de l'Homme. Ils sont pour la plupart actifs dans une multitude d'associations qui tentent de trouver une solution à la persécution antisémite et à l'afflux des réfugiés juifs d'Europe centrale.

Après 1933, la question des réfugiés est un nouveau point de convergence entre les préoccupations des gouvernements français et celles du mouvement sioniste. Devenu en 1934 rédacteur en chef de l'hebdomadaire *L'Univers israélite*, la voix autorisée du Consistoire, Raymond-Raoul Lambert a pris ses distances avec le sionisme sans pour autant fermer la porte aux débats. Nous avons voulu souligner que l'UGIF ne naissait pas du néant. Elle hérite de traditions, celles d'une multitude d'organisations de bienfaisance, d'œuvres caritatives, de structures d'assistance fondées dans la mouvance du Consistoire, notamment le CAR, le Comité d'assistance aux réfugiés, dirigé par Raymond-Raoul Lambert qui devient très précocement la cheville ouvrière de l'UGIF en zone sud. Loin de constituer un groupe fermé de Juifs français dits de vieille souche, l'UGIF est dirigée d'hommes et de femmes préoccupés, dans leur majorité, de trouver une solution humaine à l'afflux des réfugiés juifs étrangers puis, dans les années 1940, au sort de ces Juifs étrangers, parqués dans les camps de la zone sud et premières victimes des rafles dans les deux zones.

Ils conçoivent leur fonction dans ses limites techniques, celles de l'assistance. La loi fondatrice de l'UGIF exclut l'enseignement des compétences de cette organisation. Elle tolère l'existence du Consistoire. Les dirigeants de l'UGIF ne se définissent donc pas comme des interlocuteurs proprement poli-

tiques et rien n'indique *a priori* un glissement de leurs compétences vers des tâches autres que l'assistance, bien que la loi fondatrice de l'UGIF laisse ouverte la possibilité d'extension de ces compétences. S'ils sont nommés en janvier 1942 par Xavier Vallat, une ordonnance allemande leur enjoint depuis le 17 décembre de réunir le montant de l'amende « du milliard » qui pèse sur les Juifs de zone occupée en représailles aux attentats de la Résistance.

La nomination des nouveaux dirigeants juifs coïncide surtout avec la préparation des premières déportations. Le lent glissement programmé de ces hommes et de ces femmes soumis au chantage permanent des Allemands et du commissariat général aux Questions juives (CGQJ) dans la voie de l'obésissance et de la compromission n'a, au printemps 1942, rien d'évident. Le but premier de l'UGIF est de préserver les organisations juives d'assistance. C'est le moment où les Allemands et Vichy organisent méthodiquement l'exclusion professionnelle et l'« aryianisation » qui condamne des milliers de petits commerces de zone occupée à la liquidation, tandis que les rafles parisiennes du 14 mai et des 20 au 23 août 1941 ont réduit à la mendicité une grande part des familles juives étrangères, privées du soutien des hommes valides internés. Un « fonds de solidarité » devient la source essentielle du financement de l'assistance aux Juifs indigents de zone occupée. Il est constitué, depuis une loi de juillet 1941, par un prélèvement à la Caisse des dépôts et consignations sur les biens juifs spoliés.

Il existe plusieurs UGIF, dans le temps comme dans l'espace. D'abord l'UGIF centralisée de zone occupée. Elle est héritière du Comité de coordination des œuvres juives de bienfaisance de la région parisienne. Ce comité est fondé sur instruction allemande dès janvier 1941. Il est très différent de l'UGIF de la Zone libre. Ce sont pour l'essentiel les mêmes dirigeants que l'on retrouve à la tête du Comité de coordination et, un an après, de l'UGIF de zone occupée : André Baur, héritier d'une maison de coulisse, son secrétaire Marcel Stora, Georges Edinger, propriétaire d'une entreprise de vente de lingerie. Georges Edinger est le trésorier, puis le dernier président de l'UGIF. On peut aussi citer l'avocate Lucienne Scheid-Haas, chef de son service juridique. Ce sont, dans l'ensemble des personnalités proches du Consistoire et qui le demeurent. Le Grand Rabbin de Paris, Julien Weill, est l'oncle d'André Baur. Léon Edinger est président de la délégation administrative du Consistoire central et père du dernier président de l'UGIF. De surcroît, la nécessité de faire face à la persécution renforce les liens entre dirigeants de l'une et de l'autre institutions. Le Consistoire met des locaux à la disposition de l'UGIF, tandis qu'André Baur obtient que les employés et cadres du Consistoire de Paris, Julien Weill en tête,

bénéficient à partir de 1942 d'une carte de légitimation, dite « du culte », document de protection toute théorique délivré par les Allemands.

En zone sud, l'UGIF a une structure géographiquement éclatée en sept directions. Cette structure décentralisée permet aux anciennes œuvres d'assistance juives officiellement dissoutes de survivre derrière une façade légale. Différence majeure avec la situation en zone occupée, la dispersion et la mobilité des bureaux d'assistance permet à l'UGIF de zone sud d'épouser le mouvement brownien des réfugiés juifs. L'expression a déjà été empruntée au langage des physiciens par l'historien Marc Bloch, soucieux de rendre compte, dans son livre *La Société féodale*, publié en 1939, des migrations incessantes de populations en quête de ressources vitales : « Il n'était guère de coin de terre qui n'eût quelques contacts, par intermittence, avec cette sorte de mouvement brownien, à la fois perpétuel et inconstant, dont la société tout entière était traversée. » À partir de la fin de l'année 1942, l'UGIF accompagne le reflux de ces réfugiés juifs en direction de la zone d'occupation italienne transformée, à l'est du Rhône, en un refuge temporaire. Premier président de l'UGIF, Albert Lévy siège à Marseille, porte ouverte à l'émigration jusqu'à l'invasion allemande de la zone sud en novembre 1942. La réalité du pouvoir est cependant exercée par Raymond-Raoul Lambert. Il devient, au cours des derniers mois de 1941, le principal interlocuteur de Xavier Vallat. En raison de ce jeu personnel, Raymond-Raoul Lambert a durablement cristallisé la méfiance et le ressentiment des responsables du Consistoire central réfugié à Lyon. Son président, l'ancien conseiller d'État Jacques Helbronner, soupçonne notamment Raymond-Raoul Lambert et Albert Lévy, responsables dans les années 1930 du Comité d'assistance aux réfugiés (CAR), devenu la 5<sup>e</sup> direction de l'UGIF, de vouloir diluer l'identité des Juifs français dans une organisation ouverte sans restriction aux Juifs étrangers. Albert Lévy doit démissionner du Consistoire dès février 1942. Cependant, les ponts entre l'une et l'autre institutions en zone sud ne sont pas coupés. Robert Gamzon, fondateur en 1923 des Éclaireurs israélites de France (EIF), devenus la 4<sup>e</sup> direction de l'UGIF jusqu'à leur dissolution en janvier 1943, demeure jusqu'en 1944 tout à la fois membre du Consistoire et membre du conseil d'administration de l'UGIF. Après la fuite d'Albert Lévy en Suisse en décembre 1942, Raymond-Raoul Lambert, directeur général de l'UGIF, en est nommé président général par intérim en mars 1943, jusqu'à son arrestation à Marseille en août 1943. Gaston Kahn, son adjoint au CAR, devient alors directeur général de l'UGIF de zone sud, avant de gagner la clandestinité en décembre 1943. En octobre 1943, Georges Edinger a été nommé président de l'UGIF dont le centre de gravité a basculé

de la cité phocéenne à Paris. La direction générale de zone sud quitte Marseille pour Lyon en décembre 1943, l'avocat strasbourgeois Raymond Geismann ayant succédé à Gaston Kahn.

Jusqu'à l'été 1943, une première génération de notables procéduriers conteste pied à pied les décisions du CGQJ et des Allemands, son seul programme étant de faire respecter à la lettre les termes de la loi de novembre 1941 qui cantonne l'action de l'UGIF au domaine de l'assistance. S'en tenir à ces principes, cependant, se révèle très tôt délicat : 1942 est l'année terrible qui correspond à la déportation de plus de la moitié des Juifs de France, environ quarante-deux mille sur soixante-seize mille. Les ordonnances allemandes se succèdent à un rythme précipité et l'UGIF, à travers son bulletin hebdomadaire auquel tous les Juifs de zone occupée sont tenus de s'abonner, est chargée de les répercuter auprès de ses assistés : espaces publics interdits, horaires imposés à domicile et dans les commerces, port de l'étoile cousue sur les vêtements dès l'âge de six ans.

La législation antisémite est doublée, très précocement en zone occupée, par les consignes orales que Theodor Dannecker, expert SS des affaires juives, dispense régulièrement aux dirigeants de l'UGIF. Cette pratique est étendue par les commandos d'Adolf Eichmann à l'ensemble des conseils juifs de l'Europe occupée. Le service 14 de l'UGIF, dirigé jusqu'à son arrestation, en juillet 1942, par Leo Israelowicz, ancien membre du *Judenrat* de Vienne, puis par l'ancien avocat allemand Kurt Schendel, est chargé de transmettre les décisions SS. Dannecker ordonne à l'UGIF d'équiper les déportés juifs en couvertures, vêtements et ustensiles, dès le premier convoi de déportés juifs en direction d'Auschwitz, qui quitte la France le 27 mars 1942. Les dirigeants juifs sont également contraints de payer la fabrication de l'étoile jaune et de la distribuer auprès d'une partie de leurs salariés, puis de leurs assistés. Enfin, à partir de la prise de commandement du camp d'internement de Drancy par l'officier SS Aloïs Brunner en juillet 1943, c'est l'architecte de l'UGIF Fernand Bloch qui doit moderniser les installations. Dès lors, ces dirigeants juifs sont confrontés à un dilemme moral. Comment, tout à la fois, soulager le sort des internés sans améliorer l'efficacité du système de déportation ? L'UGIF a en effet cristallisé bien des espoirs. A-t-elle pour autant leurré les populations juives au sujet de la réalité de la Shoah ? Un document exceptionnel, le journal de Benjamin Schatzman, père d'Evry Schatzman, le fondateur de l'école d'Astrophysique française, traduit ces espoirs<sup>26</sup>.

---

26. Michel Laffitte, *Un engrenage fatal. L'UGIF face aux réalités de la Shoah, 1941-1944*, Liana Levi, 2003.

Face aux mesures antisémites, l'UGIF tente d'aménager des sanctuaires et de devenir un instrument de négociation et de régulation susceptible de réduire les effets de la persécution. Les rafles du mois d'août 1942 en zone sud, opérées par la police française aux ordres de René Bousquet, sont à l'origine des premières grandes désillusions des dirigeants de l'UGIF. Le gouvernement de Vichy se singularise en livrant aux Allemands des milliers de Juifs étrangers depuis un territoire non occupé. Les dirigeants juifs prennent conscience du rôle exact de l'état français qui, loin d'amortir la portée des mesures antisémites, continue de les anticiper ou de les relayer. Les premiers mois de 1943 marquent un tournant : désormais, les cadres de l'UGIF, leurs assistés ou les pensionnaires de leurs maisons sont à leur tour massivement exposés aux arrestations. En janvier à Marseille, lors des rafles qui précèdent la destruction du vieux port ; le même mois à Rouen, où le délégué de l'UGIF, Robert Lévy-Risser, est arrêté en même temps que ses assistés ; en février à Paris, mais aussi à Lyon où les locaux de l'UGIF de la rue Sainte-Catherine permettent au chef de la Gestapo Klaus Barbie de tendre un piège à la fois au personnel et aux assistés. La carte de légitimation n'épargne pas l'internement et la déportation à d'autres délégués de l'UGIF, le rabbin Élie Bloch à Poitiers, en février 1943, ou encore l'entrepreneur Gustave Nordon à Nancy, en mars 1944, tandis que la déléguée Germaine Ferreyra choisit le suicide au moment des rafles de Bordeaux en janvier 1944. L'idée d'espaces sanctuarisés s'effondre au moment où, paradoxalement, s'affirme avec force la légende d'un repli des dirigeants juifs sur leurs privilèges. Au sein même des institutions juives, marquées en janvier 1944 par la fondation du CRIF, ouvert aux organisations immigrées, un débat naît au sujet de la pertinence de maintenir des bureaux et des maisons d'enfants, considérés par les uns comme des souricières, par les autres comme des lieux d'accueil et de survie.

En 1943, une contestation procédurière a pris forme. Elle est menée par une première génération de dirigeants juifs qui paient ces actions de leur vie. André Baur et Raymond-Raoul Lambert tentent de jouer des rivalités et des conflits de compétence entre le CGQJ, les autres administrations de l'État français et les Allemands. Cette contestation procédurière a retardé le licenciement des salariés étrangers de l'UGIF et a permis à 82 % d'entre eux, en mars 1943 en région parisienne, d'entrer en clandestinité et d'échapper aux arrestations. Depuis 1942, l'organisation est en effet devenue un espace de protection pour ses employés étrangers munis d'une carte de légitimation qui les exempte de toute mesure d'internement. Cependant, dès le mois de décembre, par décision du commissaire général aux Questions juives, Louis Darquier de Pellepoix, les

dirigeants de l'UGIF sont sommés de les licencier. André Baur, contournant l'autorité de son ministre de tutelle, demande l'arbitrage de Heinz Röthke, le successeur de Dannecker. Négociant pied à pied le maintien d'un pourcentage de salariés étrangers, il gagne du temps sur la persécution. Quand une rafle est organisée, dans la nuit du 17 au 18 mars 1943, la majorité d'entre eux ont réussi à plonger dans la clandestinité. Sur les 228 employés étrangers de l'UGIF licenciés de zone nord, pour l'essentiel en région parisienne, 40 ont été arrêtés puis déportés, soit un peu moins de 18 %, un chiffre terrible, mais pourtant inférieur au pourcentage des Juifs de France déportés par rapport à leur population totale. La plupart ont été arrêtés avant leur licenciement, daté du 31 mars 1943, à des dates que les dirigeants de l'UGIF n'avaient pu prévoir. Ceux-ci, Juifs français, n'ont donc en aucun cas sacrifié leurs employés étrangers pour mieux se sauver eux-mêmes. S'il est malaisé de déterminer leur part de responsabilité directe dans l'échec relatif de la rafle préparée par les hommes de la préfecture de police qui obéissaient aux ordres des Allemands, il est en tout cas remarquable que cet échec soit imputé par Röthke et Darquier de Pellepoix à l'UGIF elle-même, et qu'il précède de trois mois de nouvelles arrestations qui vont, cette fois, décapiter l'UGIF de ses premiers dirigeants, notables procéduriers et jusqu'alors politiquement actifs auprès des autorités de Vichy.

Les dirigeants de l'UGIF ont également constitué un front du refus, contestant pied à pied les décisions de Louis Darquier de Pellepoix. Lorsqu'un arrêté, signé le 11 mai 1943 par le CGQJ, impose une taxe de 120 francs par Juif adulte résidant en zone nord, et de 350 francs en zone sud, un numéro clandestin de *Notre Voix*, daté du 20 juin 1943, titre : « Pas un sou pour les traîtres de l'UGIF ». Les archives révèlent pourtant que, quelques jours auparavant, les dirigeants de l'UGIF ont engagé une lutte procédurière, contestant la légalité de l'arrêté du 11 mai, allant jusqu'à consulter Roger de Segogne, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation qui tente de les dissuader de poursuivre leur « résistance intempestive ». Enfin, à partir de juillet 1943, André Baur proteste auprès des autorités de Vichy contre les brutalités imposées par Aloïs Brunner, chef du commando SS qui opère depuis le camp de Drancy. Cette réaction lui vaut d'être arrêté et interné, sous le prétexte de l'évasion d'un de ses cousins. Le 30 juillet, Aloïs Brunner opère une rafle au siège du service d'assistance sociale de l'UGIF, rue de la Bienfaisance. Il y saisit des listes de secours comportant des adresses fictives, dévoilant ainsi une partie du service clandestin de placement d'assistés, et notamment d'enfants, fonctionnant sous le paravent légal de l'UGIF. Quant à Raymond-Raoul Lambert, il est arrêté le mois suivant par les SS à son domicile de Marseille, au retour d'un voyage de

protestation à Vichy. Lambert et Baur sont déportés avec leurs femmes et leurs enfants à Auschwitz en décembre.

Privée d'une première génération de notables procéduriers, l'UGIF amorce alors une mutation, imposée par Heinz Röthke qui a succédé à Theodor Dannecker en juillet 1942, et surtout par Aloïs Brunner, devenu le maître d'œuvre de la déportation des Juifs de France. La sollicitude de l'UGIF s'est adressée, à partir de juillet 1942, aux enfants rescapés des rafles. Les dirigeants juifs ont alors en tête de préserver les familles et de les reconstituer à terme. Les maisons de l'UGIF ont différentes fonctions : vaste centre d'accueil des enfants juifs retirés des camps, comme le home de la rue Lamarck à Paris, petites structures pour convalescents, centres d'apprentissage... Ces maisons s'adressent aussi aux vieillards et aux indigents en général par le maintien d'asiles, de dispensaires et de cantines. Sous couvert de l'institution légale, des filières clandestines de sauvetage des enfants juifs se mettent en place. À Paris, elles bénéficient de la complicité active de membres du conseil d'administration de l'UGIF, notamment de Juliette Stern, chef du service d'assistance sociale, et du docteur Benjamin Weill-Hallé, responsable du service médico-social. Par leurs contestations procédurières, les premiers dirigeants de l'UGIF ont retardé le glissement de leur organisation vers le *Judenrat* souhaité par les Allemands. L'avocate Lucienne Sheid-Haas fonde ainsi en 1942, avec l'ingénieur Alfred Valabrègue et le généalogiste Georges Andry, un service de fabrication de faux papiers, tout en profitant de la protection du commissaire Charles Permillieux, directeur adjoint du service des Affaires juives de la préfecture de police, dont les hommes sont les grands pourvoyeurs du camp de Drancy. Cette situation illustre l'ambiguïté fondamentale de ces Juifs français dits « de vieille souche », qui tentent de préserver l'essentiel et constituent ce que l'écrivain Primo Levi a appelé la « zone grise ». Après les purges de l'été 1943, toute mise en cause des ordres émanant des Allemands semble éteinte. Le dernier président de l'organisation juive, Georges Edinger, doit répondre aux convocations des SS qui tendent désormais à contourner l'autorité du CGQJ. Les maisons de l'UGIF, au même titre que les synagogues demeurées ouvertes par la volonté du Consistoire, mais également tous les appartements encore habités par des Juifs et recensés par la préfecture de police, sont devenues des souricières. En dépit de leurs liens avec les filières d'évasion de milliers d'enfants juifs, Juliette Stern et Benjamin Weill-Hallé sont demeurés, jusqu'en juillet 1944, membres du conseil d'administration de l'UGIF, illustrant ainsi la complexité des choix de notables patronnant des organisations caritatives vitales. En zone sud, avec le soutien de Robert Gamzon, membre du conseil

d'administration de l'UGIF jusqu'à son entrée au maquis au printemps 1944, « la sixième », une direction clandestine des EIF, se met en place, en connexion avec Joseph Millner, responsable de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE). En dépit de sa dissolution officielle au sein de la 3<sup>e</sup> direction de l'UGIF de zone sud, l'OSE a en effet conservé l'essentiel de son personnel et de ses fonds propres provenant des œuvres américaines via la Suisse. À la tête de son appendice administratif maintenu en zone occupée au 78 de l'avenue des Champs-Élysées, à Paris, et devenu le centre 24 de l'UGIF, le psychiatre Eugène Minkowski, émigré de Russie depuis 1915, est engagé dans le placement clandestin des enfants juifs. Évoquant les paroles du directeur de l'une des cantines parisiennes de l'UGIF qui, au début de l'été 1944, servaient encore trente et un mille repas mensuels, il rend compte de l'impossible dissolution des structures d'assistance légale : « Sans doute, disait-il, cela serait la prudence même, mais mes clients, surtout les vieux, sans gîte, sans défense, m'ont déclaré que, si nous fermions, ils iraient se livrer volontairement pour être envoyés à Drancy. Dans ces conditions, je ne puis prendre une telle décision<sup>27</sup>. » Étudiante en anglais à la Sorbonne, empêchée par la législation de Vichy de passer le concours de l'agrégation, Hélène Berr, 21 ans, a rejoint les assistantes sociales bénévoles de l'UGIF. Elle est en même temps la secrétaire de Denise Milhaud au sein de l'Entraide temporaire, organisation clandestine constituée depuis 1941 à l'ombre du Service social d'aide aux émigrants (SSAE). Dirigé par Lucie Chevalley-Sabatier, le SSAE est une œuvre privée interconfessionnelle d'assistance aux familles des incorporés des groupements de travailleurs étrangers. Officiellement reconnu, il crée une filière clandestine de sauvetage des enfants juifs. C'est avec l'appui du docteur Alfred Milhaud, époux de Denise, médecin au centre d'apprentissage de l'École israélite du Travail, installée au 4 bis de la rue des Rosiers, à Paris, que cette filière a une antenne parisienne. Le monastère Notre-Dame-de-Sion, dirigé par Théomir Devaux, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris aussi, sert, selon l'expression de l'historien Lucien Lazare, de plate-forme et d'escale dans le transit entre la légalité et le camouflage pour des centaines d'enfants juifs. En dépit de cette activité clandestine qui l'exonère *a priori* du dilemme posé par les termes de « collaboration » et de « Résistance », Hélène Berr éprouve le regard des victimes et l'ambiguïté permanente qui rattache l'UGIF à une « zone grise », voire « crépusculaire », entre bourreaux et victimes<sup>28</sup> :

27. Cité par Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1994, page 493.

28. Problématique exposée dans le livre de Michel Laffitte, *Un engrenage fatal. L'UGIF face aux réalités de la Shoah, 1941-1944*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, éditions Liana Levi, 2003, notamment les pages 22-23 de l'introduction.

« Nous savions ce qui se passait ; chaque mesure nouvelle, chaque déportation nous arrachait un morceau de souffrance de plus. On nous traitait de collaborateurs, parce que ceux qui venaient là venaient de voir arrêter un membre de leur famille, et qu'il était naturel qu'ils eussent cette réaction en nous voyant là, Office d'exploitation de la misère des autres. Oui, je comprends que les autres aient pensé cela. Du dehors, cela avait un peu cet aspect. Aller travailler là tous les matins, comme à un bureau, mais où les visiteurs étaient des personnes qui venaient savoir si un tel était arrêté ou déporté, où les fiches et les lettres que l'on classait étaient le nom de femmes, d'enfants, de vieillards, d'hommes dont le sort était si angoissant. Bureau ! cela avait quelque chose de sinistre.

« Je me souviens même une ou deux fois, par la force de la routine qui me faisait prendre ce chemin tous les matins à la même heure, d'avoir un moment considéré cette vie comme une "vie de bureau", comme une chose régulière et ordinaire, m'être réjoui de retrouver mes amies. Mais cette impression était coupable (et qui ne l'aurait pas eue puisque, extérieurement, cette vie avait tout de la vie de bureau), je jure que dès que j'avais mis le pied sur la première marche, elle s'évanouissait, que j'avais pleinement conscience que la matière à laquelle j'allais toucher était la souffrance humaine, que je savais bien que ce n'était pas une vie de bureau ordinaire, que les autres avaient tort de nous en vouloir. Je comprends très bien que l'aspect extérieur de toute cette administration avait excité le dégoût. Car la première fois que j'étais allée rue de Téhéran, au moment de l'arrestation de papa, je me souviens de l'impression horrible que j'avais eue. Voir des hommes réunis dans un bureau, quand la matière sur laquelle ils travaillaient était la souffrance infligée volontairement, rationnellement, par les Allemands à d'autres hommes.

« Pourquoi y suis-je entrée ? Pour pouvoir faire quelque chose, pour être tout près du malheur. Et au service des internés, nous faisons ce que nous pouvions. Ceux qui nous connaissaient bien comprenaient et nous jugeaient avec justice<sup>30</sup>. »

Progressivement, à partir de l'été 1943, les dirigeants de l'UGIF sont chargés d'approvisionner en vivres, en médicaments et en vêtements des milliers d'internés répartis en une constellation de centres gravitant autour du camp de Drancy : « conjoints d'aryens » regroupés dans les camps annexes parisiens et contraints de trier les biens des appartements pillés par les Allemands à leurs propriétaires juifs ; enfants juifs « bloqués » dans les homes de région parisienne ou de La Rose à Marseille ; asiles de vieillards juifs temporairement préservés de la déportation en raison de leur nationalité française ; fondation Rothschild dont l'hôpital et l'orphelinat deviennent des centres officiellement rattachés à l'UGIF. À plusieurs reprises, ces maisons se sont avérées des souricières. En février 1943, les inspecteurs de la préfecture de police de Paris y arrêtent des enfants juifs étrangers. Le 20 octobre 1943, le sous-officier SS Willy Bauer organise la rafle des enfants juifs de la maison de l'UGIF de La Rose à Marseille. Enfin, entre le 21 et le 25 juillet 1944, Aloïs Brunner arrête les enfants juifs des maisons de l'UGIF de région parisienne. La

---

30. Hélène Berr, *Journal 1942-1944*, inédit, notation du 13 novembre 1943, pages 220-222, passage reproduit avec l'autorisation de Mariette Job et de sa famille.

passivité des derniers dirigeants de l'UGIF, prévenus de l'imminence des rafles, pèse lourd dans l'histoire de cette organisation dont l'existence légale est abrogée par l'ordonnance du Gouvernement provisoire de la République française du 9 août 1944. Entre octobre 1944 et janvier 1947, les sentences contradictoires de jurys d'honneur réunis par le CRIF rendent davantage compte des nécessités politiques de reconstruction des communautés juives au sein de la société française que d'un travail de mémoire autour d'enjeux proprement historiques. C'est l'une des raisons pour lesquelles le soupçon de collusion de l'UGIF avec les Allemands et avec les autorités de Vichy est demeuré vivace au cours des décennies qui ont suivi la Libération. Loin de l'image d'éminences grises ou d'exécuteurs des basses œuvres de Vichy ou des Allemands qui auraient inauguré une rupture avec le profil et les pratiques des dirigeants juifs des années 1930, les responsables de l'UGIF sont pourtant dans une large mesure des hommes issus du sérail du Consistoire. Leur rupture avec l'institution séculaire qui a officiellement condamné une Union obligatoire dont l'existence battait en brèche les promesses d'assimilation des Juifs de France mérite d'être relativisée. Loin d'être une simple parenthèse dans l'histoire des Juifs de France, l'UGIF hérite des pratiques d'assistance d'avant-guerre. Son existence accélère une mutation institutionnelle et une révolution des esprits qu'impose la persécution, nouvelle mise à l'épreuve des liens particuliers tissés depuis le décret d'émancipation de 1791 entre les Juifs et la France.